



Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 à 18 h 30

L'An DEUX MILLE VINGT

Le DIX SEPT DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTALEMENT et Carole DERUY

Messieurs Lahcen MIRI et Jean-Luc LEDUC, Adjoint.

Mesdames : ALLAL Safia, BRESON Martine, DARET Audrey, DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, GAUDEFROY Sandrine, HERBLOT Corinne, LAFONT Rosalie, NIVAL Anita, REYES Katia

Messieurs : BAUDOIN Gilles, CONVERSAT Jean-Claude, FORTIER Didier, GUILLEUX Valentin, LEFEVRE Jean-Charles, LEMAIRE Franck.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Pouvoirs : Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,

Madeleine GABRIEL et Valentin GUILLEUX sont désignés assesseurs,

Sandrine GAUDEFROY est élue secrétaire de séance.

Jean-Baptiste SOUBIEUX, Directeur des Services, forme le personnel administratif.

Informations :

Monsieur le Maire présente 3 nouveaux agents : Aline COCONNIER agent d'accueil en remplacement, Mickael DE MESQUITA agent technique et Jean-Baptiste SOUBIEUX Directeur des services.

Monsieur le Maire informe de la tenu d'une réunion en visioconférence relative à la redevance incitative. Les nouveaux conteneurs ont été livrés et les éléments précis seront transmis aux habitants fin janvier. La CARCT transmettra les éléments dès que cela aura été décidé en Conseil communautaire.

Monsieur le maire indique que deux éclairages supplémentaires sont prévus pour sécuriser l'entrée et la sortie de la MSP. L'Agglo prévoit également la mise en place d'un arrêt de bus pour pouvoir se rendre sur le site.

Monsieur le Maire indique que le préfet est venu inaugurer la Maison de l'Agglo et a également rencontré les professionnels de santé. Le Sous-Préfet de Soissons vient par ailleurs visiter l'entreprise Vossloh.

Monsieur le Maire annonce que la commune est retenue pour le programme « Petites villes de demain ». Ce programme permet d'obtenir des aides pour la revitalisation du centre-bourg, du tourisme et d'autres projets communaux ainsi que de financer un emploi d'ingénierie.

Enfin Monsieur le Maire indique qu'un Conseil municipal jeune est en cours de formation.

Intervention de Madame GABRIEL :

« Je souhaite intervenir au sujet des ordures ménagères et la taxe incitative. Il faudra faire attention car il y a déjà cette taxe incitative sur Condé-en-Brie et le premier prix s'élève à 200 euros ce qui est très cher. »

Réponse de Monsieur ROSELEUX :

« Il n'est aujourd'hui pas question du prix, la collecte de la façon dont elle sera développée ne concerne pas une réduction du prix mais du volume des déchets. Aujourd'hui, cela représente 1,5 kilos par jour et par habitant ce qui représente des volumes énormes et il n'est plus possible de considérer cela comme acceptable. L'Agglo est très attentive à ce que cela passe bien et qu'il n'y ait pas de mauvaises communications et aucun prix ne sera annoncé tant que cela ne sera pas fixé »

Intervention de Madame GABRIEL :

« Il y a aussi la question des maisons de ville, car à Fère-en-Tardenois il n'y a pas que des maisons individuelles mais des maisons n'ayant aucun jardin. »

Réponse de Jean-Paul ROSELEUX :

« Ce débat ne nous appartient pas, il faut faire attention à ce qui est dit. Dès que nous aurons des informations précises, la communication en sera faite à tous les habitants. »

Monsieur le Maire indique qu'un espace de coworking existe dorénavant ainsi qu'une salle pour la visioconférence.

Monsieur le Maire indique que le Docteur GODDAERT a été attaqué via une pancarte relayé sur les réseaux sociaux. Il lui a assuré du soutien de tout le Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que les bons aux personnes âgées ont été très bien perçus par les bénéficiaires. Le passage des bons de 25 € à 40 € est également une façon de soutenir tous les commerçants.

Monsieur le Maire fait un retour sur une réunion relative à ATPR et aux bâtiments vacants situés à BOA.

Monsieur le Maire fait un retour sur une réunion avec la CARCT et la Région concernant les deux études à venir sur l'opportunité de création d'un échangeur autoroutier (par la SANEF) et une étude sur l'opportunité de mettre une zone d'activité à la sortie de cet échangeur.

Monsieur le Maire a fait procéder à l'installation de Madame Rosalie LAFONT en tant que conseillère municipale.

Puis sous la présidence du maire, le conseil municipal a :

- Adopté, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020,
- Autorisé une décision modificative de crédits
- Approuvé les tarifs communaux 2021
- Autorisé la liquidation des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- Autorisé le renouvellement de l'adhésion aux contrats d'assurances des risques statutaires 2021-2024
- Décidé d'intégrer le dispositif CAP JEUNES
- Approuvé le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Modifié le règlement d'attribution de la médaille de la Ville
- Procédé au retrait de la délibération, n°2020-06-05b
- Modifié le tableau des effectifs communaux
- Autorisé le maire à signer une convention de transfert Compte Epargne Temps avec la Commune de Montmirail, pour un personnel communal

- Déterminé le montant des indemnités des élus
- Autorisé la prise en charge d'une partie de l'abonnement des commerçants au dispositif « Achetez à Chato »
Madame DARET et Madame DUVAL n'ont pas pris part au vote.
- Déterminé les conditions d'attribution de l'aide aux commerçants et artisans.
Madame DARET et Madame DUVAL n'ont pas pris part au vote.
- Attribué l'aide aux commerçants et artisans
Madame DARET et Madame DUVAL n'ont pas pris part au vote.
- Décidé de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants et artisans de Fère pour l'année 2020
Madame DARET et Madame DUVAL n'ont pas pris part au vote.
- Sollicité une subvention auprès de la DRAC pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église Sainte-Macre
Intervention de Madame GABRIEL :
« Je m'abstiens car j'estime ne pas avoir eu suffisamment d'informations sur ce dossier et notamment sur la sélection du maître d'œuvre, je ne suis pas contre le projet et j'estime qu'il faut le faire mais il n'y a pas assez d'explication »
Réponse de Madame OLIVIER :
« Une commission d'appel d'offres a désigné l'architecte au vu de ses compétences lors du dernier mandat »
Réponse de Monsieur ROSELEUX :
« Toutes les commissions font l'objet de compte-rendu et la décision n'a pas été prise à la légère »
- Autorisé la cession de terrains à la CARCT pour la construction d'équipements sportifs
- Accepté la réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage public par l'USEDA
Intervention de Monsieur FORTIER
« Le radar pédagogique rue de la Goutte d'Or peut-il être abaissé à 30 km/h car il est toujours réglé à 50 km/h ? »
Réponse de Monsieur ROSELEUX
« Si cela est faisable, il n'y a pas de problème, ce point sera vu dès demain avec les services techniques. »
- Emis le vœu de voir les bâtiments vacants du parc de l'Ourcq accueillir des activités compatibles avec les services déjà présents sur le site
Intervention de Madame GABRIEL :
« Il y a déjà des entreprises sur le site, il n'y a jamais de camions qui circulent ? Je ne crois pas que la CARCT soit contre à ce que l'on s'en saisisse. Ce que la CARCT ne veut pas c'est une location. Elle veut au vu de la situation actuelle vendre le terrain et je comprends très bien que cela soit vendu pour le tourisme »
Réponse de Monsieur ROSELEUX :
« Cette question a déjà été posée, il y a une proposition qui a été faite pour racheter les bâtiments. »
Réponse de Madame GABRIEL :
« Pourquoi prendre une motion ? »
Réponse de Monsieur ROSELEUX :
« Tout simplement pour appuyer le projet et dire à l'Agglo que nous sommes favorables à une promesse de vente pouvant répondre à ce besoin que l'on souhaite pour cette zone. Il n'est pas question de location »
Réponse de Madame GABRIEL :
« La Communauté d'agglomération est d'accord ».
Réponse de Monsieur ROSELEUX :
« Aujourd'hui une proposition est faite, je ne connais pas son montant ni dans quelles conditions elle sera acceptée. Il s'agit d'une délibération de principe pour que l'on soit

partenaire d'un projet respectueux de cet environnement. Ce n'est pas une location qui a été proposée mais bien un achat. Je ne suis pas Président ni responsable du développement économique et je ne peux répondre à la question de l'accord ou non sur la proposition. »

Réponse de Madame GABRIEL :

« De toute façon le service des domaines a donné le prix. Le montant sera de 10% au-dessus ou 10% en dessous par rapport à l'estimation. »

Réponse de Monsieur ROSELEUX :

« Il s'agit de quelque chose de faux car s'il y a une motivation de la part du vendeur, il est possible de diminuer l'estimation des domaines de façon plus importante si le besoin s'en fait sentir en motivant la décision. Cela a déjà été fait pour des bâtiments. »

Intervention de Madame HEBRLOT :

« Pourquoi avoir modifié la délibération en indiquant que les activités industrielles peuvent se faire autour du rond-point de Saponay ? »

Réponse de Monsieur ROSELEUX :

« Aujourd'hui la ville de Fère a cédé à l'agglomération des terrains sur la route de Parchy. Ces terrains n'ont pas forcément vocation à répondre à cette activité. Je pense qu'il est possible que les terrains classés en zone industriels soient déplacés à des endroits plus vendeurs. Je pense qu'il est possible que la zone agricole autour du rond-point de Saponay soit affectée en zone industrielle en échange. Cette décision regarde l'Agglo mais il s'agit là de préciser que l'on n'est pas contre le développement d'industries mais que des endroits plus appropriés que BOA existent. »

Réponse de Madame GABRIEL :

« De toute façon cela concerne Saponay, c'est donc le maire de Saponay qui décide. »

Réponse de Monsieur ROSELEUX :

« Les zones industrielles appartiennent à l'Agglo. Rien n'empêche l'Agglo de faire des échanges et d'établir une affectation industrielle actuellement sur Fère vers Saponay. Il s'agit seulement d'une piste de réflexion. »

Intervention de Madame GABRIEL :

« Je m'abstiens car cette motion n'a pas lieu d'être. »

Intervention de Monsieur ROSELEUX :

« Cette motion a été transmise à l'Agglo qui n'y a pas fait d'objection. »

- Autorisé la mise à disposition des étangs communaux pour la gestion et l'organisation de la pêche

Intervention de Monsieur CONVERSAT :

« Les membres de l'association sont prêts à travailler avec le conservatoire et sont parties prenantes pour faire une étude sur le poisson et autres. Il leur est donné la possibilité en cas de besoin d'employer un garde pêche pour faire respecter la police de la pêche. Tout ce qui concerne la police générale autour des étangs reste de la compétence de la mairie. »

- Autorisé le renouvellement du contrat de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux

La séance est levée à 19 h 45.



Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX